

Les élus du CSE constatent que BPACA affiche en 2025 des résultats particulièrement solides avec un Produit Net Bancaire de 472,4 M€, un Résultat Brut d'Exploitation de 204,4 M€ et un Résultat Net de 98,8 M€. Ces résultats démontrent la robustesse du modèle économique de la banque. Les élus du CSE relèvent également la solidité financière de l'établissement, illustrée notamment par un niveau élevé de provisions sectorielles permettant d'anticiper les risques liés à certains secteurs économiques en difficulté.

Toutefois, les élus du CSE partagent plusieurs constats formulés par l'expert et souhaitent attirer l'attention de la Direction sur différents signaux qui interrogent la soutenabilité du modèle de développement retenu.

Les élus du CSE observent que ces performances s'accompagnent d'une accélération de la réduction du maillage territorial avec de nombreuses fermetures ou regroupements d'agences depuis ces 3 dernières années et de nouvelles suppressions de points de vente déjà annoncées pour 2026. Les élus du CSE s'interrogent toujours sur la compatibilité à long terme de cette stratégie avec l'ambition affichée de maintenir un modèle de banque de proximité sur l'ensemble du territoire. Au-delà des seuls indicateurs économiques à court terme, cette évolution conduit à éloigner progressivement la banque de certains bassins de vie et à réduire sa présence physique auprès des clients et sa visibilité.

Les élus du CSE constatent également que la diminution du nombre de portefeuilles s'accompagne d'une augmentation continue de leur taille moyenne, tant pour les Conseillers Particuliers que pour les Conseillers Professionnels. La densification des portefeuilles observée depuis plusieurs années ne garantit plus nécessairement la capacité des conseillers à s'occuper de l'ensemble de leur clientèle dans les conditions de qualité attendues. Couplée à la réduction du maillage territorial, elle interroge la capacité de BPACA à tenir durablement sa promesse relationnelle auprès de ses différentes clientèles. Les élus du CSE considèrent que cette évolution a des conséquences directes sur les conditions de travail des salariés (intensification des mails et appels téléphoniques, campagnes commerciales à répétition, ...), sur leur capacité à atteindre les objectifs fixés et pourrait également impacter à terme la satisfaction et la fidélisation des clients et des salariés.

Le rapport de Secafi met en évidence un nombre significatif de portefeuilles dépassant les normes de calibrage fixées par l'entreprise ainsi que plusieurs situations où des rééquilibrages ou des créations de postes permettraient de rétablir une charge de travail plus équitable. Les élus du CSE rappellent que le respect des normes de calibrage ne constitue pas un simple indicateur de gestion mais participe directement à l'équité de traitement entre salariés, à la prévention des risques psychosociaux, à la qualité du service rendu aux clients ainsi qu'à la capacité de développement commercial des fonds de commerce. Les élus du CSE demandent qu'un bilan approfondi soit réalisé sur la répartition des portefeuilles et les possibilités de rebalayage entre conseillers. Les élus du CSE considèrent que plusieurs situations identifiées par l'expert démontrent qu'une meilleure répartition permettrait d'améliorer immédiatement l'équité de charge entre salariés sans dégrader la qualité de service.

Concernant le marché des Professionnels, les élus du CSE demandent qu'un bilan approfondi soit réalisé sur la cohérence des portefeuilles. Les constats de l'expert montrent qu'une part importante des portefeuilles demeure composée de clients ne relevant pas directement du cœur de métier des Conseillers Professionnels. Un travail sur les portefeuilles apparaît comme un levier permettant de réduire certaines situations de saturation tout en renforçant la spécialisation des métiers.

Les élus du CSE attirent également l'attention de la Direction sur les impacts potentiels des nouvelles organisations métiers (CPE, CGP Pro, spécialisations croissantes) en matière de mobilité, de charge de travail, de capacité d'atteinte des objectifs et d'accompagnement des salariés concernés. Les élus du CSE relèvent notamment que certaines zones de chalandise deviennent particulièrement étendues et que le modèle des agences « binômes » ne semble pas toujours permettre de compenser pleinement l'éloignement croissant entre les conseillers et leurs clients.

Les élus du CSE partagent également les préconisations formulées par l'expert sur l'évolution du marché Entreprises. Les élus du CSE constatent la dégradation de certains indicateurs de satisfaction, une concentration des risques sur quelques secteurs économiques ainsi qu'une perte de parts de marché observée depuis plusieurs années. Les élus du CSE demandent à la Direction de présenter les actions concrètes envisagées pour enrayer cette tendance et renforcer le positionnement de BPACA sur ce marché stratégique.

Concernant l'activité d'intermédiation, les élus du CSE soulignent que les progrès réalisés reposent largement sur la mobilisation des équipes commerciales, tant sur le développement de la collecte que sur l'activité de crédit. Les élus du CSE considèrent que la poursuite des efforts attendus nécessitera des moyens adaptés en matière de formation, d'effectifs, d'animation commerciale et de disponibilité relationnelle afin d'éviter que la recherche de performance ne se traduise une nouvelle fois par une surcharge de travail durable des équipes.

Les élus du CSE relèvent également que le coût du risque demeure élevé malgré le niveau important de provisionnement constitué ces dernières années. Les élus du CSE notent que les provisions sectorielles jouent désormais pleinement leur rôle d'amortisseur. Les élus du CSE s'interrogent toutefois sur les conséquences de la disparition progressive de l'expertise historique dédiée au marché viticole alors même que ce secteur traverse une crise majeure. Les élus du CSE demandent à la Direction de préciser les moyens mis en œuvre afin de maintenir un accompagnement adapté de cette clientèle et de maîtriser les risques associés.

Dans un contexte où le résultat net atteint près de 100 millions d'euros, les élus du CSE considèrent que les excellents résultats obtenus doivent permettre non seulement d'investir dans les outils et les transformations nécessaires à l'avenir de l'entreprise, mais également de préserver l'emploi, renforcer les équipes sous tension, maintenir un maillage cohérent avec l'ambition de proximité affichée et améliorer durablement les conditions de travail des salariés.

Les élus du CSE rappellent que les excellentes performances obtenues en 2025, comme les années précédentes, reposent avant tout sur l'engagement quotidien des salariés de BPACA. Les élus du CSE rappellent que la création de valeur durable doit s'accompagner d'un niveau équivalent d'exigence en matière d'emploi, de conditions de travail, de qualité de vie au travail et de partage de la valeur créée.

Les élus du CSE formulent donc le souhait d'obtenir des réponses aux points soulevés dans l'avis.